

## La Nature en Ville

1, rue Marcel PONNAVOY 35200 RENNES

[lanatureenville@gmail.com](mailto:lanatureenville@gmail.com)

<https://www.facebook.com/NatureEnVilleRennes/>



Rennes le 14 juillet 2022

M Claude JOUEN

Maire de Rennes

Président de la Communauté de commune Pays de Val d'Ille et d'Aubigné

Mme et Mr les membres du Conseil Municipal de MELESSE

Mairie de MELESSE 20, route de Rennes 35 520 MELESSE

### Abattage de grands arbres groupe scolaire au Centre-Ville de MELESSE:

Monsieur le Maire de MELESSE et Président de la comcom du Pays du Val d'Ille et d'Aubigné  
Mme et Mr les adjoints et conseillers municipaux

**Notre association été saisie par des membres votre Conseil municipal et avons réalisé en urgence une visite in situ (cf courrier du 11/06/2022). Vous avez répondu par courrier le 29 /06/2022.**

A vous lire, vous confirmez que 11 arbres (45 ans) en alignement qui bordent une voie ouverte à la circulation publique seraient menacés à court terme. Tous sont pourtant sains et **strictement protégés au titre de l'art L350-3 du code de l'environnement**, nous sommes dans notre objet que de vous le rappeler, car le risque juridique est important.

Vous ne répondez pas à la question de planification de cet abattage (attention à la période de nidification et la dérogation obligatoire de la DDTM ).

Pour l'heure, le projet contrevient donc à l'article L350-3 du code de l'environnement.

En pleine période de canicule, ces arbres de différentes essences (Tilleul, Chênes, épicéas, pins et érable) composent actuellement un très intéressant îlot de fraîcheur, et composent un levier efficace pour le Climat, mais pas que...

Les grands arbres ne sont pas des mobiliers urbains, des gêneurs ou pire de la marchandise, mais bien des maillons forts de l'Écologie réelle, qui concourent quotidiennement au cadre de vie comme de puissants leviers pour le Climat, la qualité de l'eau, des sols, de l'air et à la santé publique comme à la Biodiversité et aux paysages.

En effet, l'ADEME\* indique qu'un arbre mature capte jusqu'à 20Kg/an de particules fines (PM10), très fines (PM2.5) et ultrafines (PM1), soit 220Kg/an pour ces 11 individus. De plus, les résineux sont très intéressants car ils émettent des molécules dénommées Phytoncides (défense contre les champignons) qui renforcent chez l'humain ses défenses immunitaires (ha, la COVID !)

Vous confirmez que le projet de construction ne peut se réaliser sans cet abattage ; ce qui ne nous semble pas exact puisqu'il suffit de glisser de quelques mètres le terrain d'assiette du projet vers le sud, pour épargner ces 11 précieux biens communs.

De plus, contrairement à ce vous écrivez, il existe nationalement [le barème de l'arbre](#). Mais aussi des méthodes qui permettent d'évaluer en amont la compensation à réaliser, [par le calcul de la masse foliaire](#).

Car à vous lire, il n'y a pas de compensation immédiate et donc vous causerez une régression environnementale volontaire.

Car si on remplace un grand arbre par un arbuste, il faut alors attendre le même âge du sujet planté pour que la compensation soit effective (compensation différée à très long terme). Suivant le sujet abattu et en compensation immédiate, il faut entre 200 et 300 sujets plantés en compensation (du sujet abattu).

Eviter cet abattage (séquence ERC) serait alors cohérent avec l'action de la communauté de communes (dont vous êtes le président), qui vient de lancer un relevé de chaleur conjointement avec la MCE pour déterminer les îlots de chaleur dans plusieurs communes dont MELESSE...

A vous lire

Arbristiquement

Pour La Nature en Ville

Pascal BRANCHU (tel 0652311375)

N° de SIRET 811 264 894 00015

N° de SIREN 811 264

\*L'ADEME propose également un guide intéressant : « [Aménager avec la Nature en Ville](#) », regardez page 21...

